



Conférence Internationale des Barreaux

Réception à la Résidence de France en l'honneur du 34ème Congrès de la Conférence internationale des Barreaux- N'Djamena, 5 décembre 2019

Discours de M. Bertrand Cochery, Ambassadeur de France au Tchad

Monsieur le Ministre de la Justice,
Monsieur le Président de la cour Suprême,
Madame la Ministre Secrétaire générale du Gouvernement,
Messieurs le Président de la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune, cher maître Elie Elkaim,
Monsieur le Bâtonnier du barreau du Tchad, cher Maître Athanase Mbaigangnon, Président montant de la CIB,
Monsieur le Secrétaire général de la CIB, cher Maître Bernard Vatier,
Madame la Bâtonnière du barreau de Paris, chère Maître Marie-Aimée Peyron,
Mesdames et Messieurs les bâtonniers et avocats, chers Maîtres,
Chers collègues ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs, chers invités,

Mon épouse Raliatou Tamsir Niane et moi-même sommes heureux et honorés de vous accueillir ce soir à la Résidence de France, sous la nuit étoilée des bords du Chari.

Je sais que les trois journées de ce 34ème Congrès de la conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune sont denses, riches de débats et d'interventions, voire d'inattendus. Aussi m'en tiendrai-je à l'essentiel, en ouverture d'une soirée qui se veut d'abord et avant tout confraternelle et fraternelle.

La cérémonie de lancement de vos travaux, qui nous a rassemblés hier, en présence du Président Idriss Déby était de bonne augure : elle a en effet permis, j'en suis persuadé, de dissiper les éventuelles interrogations qui pouvaient encore flotter dans certains esprits quant à la pertinence du lieu et du thème de vos débats, autour de la question essentielle «avocat, justice et sécurité en temps de crise». Reprenant les conclusions du bâtonnier Elie Elkaim, je redis à sa suite qu'il était essentiel que ce 34ème Congrès de la CIB se tînt à N'Djamena. Dans la situation difficile que connaissent beaucoup de pays de la bande sahélo-saharienne, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de volonté et de détermination, parfois d'audace, pour placer le combat pour le droit au cœur de la lutte contre la propagation de l'extrémisme terroriste. Pourtant, à y bien regarder, partout où l'État vacille sur ses bases, partout où la défense des droits des citoyennes et des citoyens peine à être assurée, commencent à courir les failles qui tôt ou tard se traduiront par des abandons de territoire devenant des zones de non-droit livrées aux jeux complices des trafics et de la violence, et qui tôt ou tard, entraîneront le reste de l'édifice. En d'autres termes, travailler pour le droit et sans nul doute la meilleure façon de consolider l'Etat, de prévenir les situations de crise ou, lorsqu'elles se présentent pour des raisons qui tiennent à ce que Saint-Just appelait «la force des choses», pour en limiter les effets néfastes pour les démocraties et pour les institutions des Républiques. Et lorsqu'un pays, ou une région, se remet à peine d'une situation de crise, le fil

[Tapez ici]

du droit est essentiel pour retisser les liens sociaux de la justice et de la sécurité, et pour que les hommes et les femmes se reconnaissent dans la force structurante et protectrice de l'État.

Nous avons tous en mémoire la Pensée de Pascal sur les rapports entre Force et Justice : «la justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique. La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants. La force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force, et pour cela faire que ce qui est juste soit fort et que ce qui est fort soit juste. La justice est sujette à dispute. La force est très reconnaissable et sans dispute. Aussi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste.

Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste ». (103)

Pour autant, rien ne saurait dispenser le juste de chercher à être plus fort, et le fort de veiller, surtout dans les temps de crise ou à leurs lendemains, à ne jamais se dispenser du juste et du droit.

Renforcer le juste : voilà le cœur du sujet

De ce combat exigeant et difficile, les avocates et les avocats sont des acteurs essentiels. Il faut aussi agir dans le sens du soutien aux appareils judiciaires, tel que le fait l'Union Européenne, souvent avec la France à ses côtés. Nous nous retrouverons ainsi samedi pour le concours de plaidoiries co-organisé par l'Ambassade de France, la Délégation de l'Union Européenne, la République du Tchad et le Public Interest Law Center, marquant les 16^{ème} journées de la campagne mondiale contre les violences basées sur le genre et la journée internationale des Droits de l'Homme, à la Maison de la Femme à N'Djamena.

Agir pour le droit, c'est aussi agir dans le secteur essentiel de l'éducation, car le défaut d'instruction et l'ignorance font encore trop souvent le lit de bien des abus.

Ce combat exigeant et difficile est une œuvre de longue haleine. Des pans entiers de la vie civile demeurent encore malheureusement insuffisamment couverts par le droit. En dépit de quelques avancées, qu'il faut saluer, cela est particulièrement vrai des droits de la femme -et pas que dans les pays africains, comme l'a récemment montré en France le mouvement de mobilisation contre les violences faites aux femmes. Dans ce domaine, comme dans celui de l'entreprise, comme dans celui de l'enfance, comme dans celui de l'éducation ou de la santé, **la défense du droit est inséparable du pacte citoyen : elle en est le cœur.**

Mais il est essentiel, dans ce combat, dans ce travail de construction de l'édifice républicain, que les avocats ne se sentent pas isolés. L'espace francophone que vous représentez est un espace de solidarité et de valeurs partagées, solidarité d'autant plus indispensable lorsque des Etats traversent des situations de crise qui s'accompagnent souvent d'un isolement sur la scène internationale. Au moment où nous nous apprêtons à célébrer les 50 ans de l'Organisation Internationale de la Francophonie, il me paraît utile de souligner cette dimension de votre institution. Elle n'exclut pas, au contraire, de travailler à jeter des passerelles indispensables entre juristes francophones et juristes arabophones.

Pour conclure et en restant dans cet esprit de solidarité, je voudrais redire ici tous les encouragements de la France à Maître Athanase Mbaigangnon, Bâtonnier de l'Ordre des

[Tapez ici]

Avocats du Tchad, au moment où il reçoit des mains du Bâtonnier Elie Elkaim la charge de présider aux destinées de la Conférence Internationale des Barreaux pour l'année 2020.

Soyez assurés de notre soutien pour plaider à vos côtés en faveur du renforcement de l'État de droit et pour la défense des droits de l'Homme, en faveur d'un système judiciaire reposant sur des avocats reconnus dans leur indépendance et sur les juges reconnus par leurs compétences. Les uns et les autres doivent apprendre à mieux travailler ensemble, car juges et avocats ne sont pas des adversaires mais concourent ensemble à l'exercice du droit et à la protection des droits.

Enfin, n'oublions pas que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, en particulier sur le continent africain, la Femme est l'avenir de l'Homme.

A cet égard, je voudrais saluer le travail remarquable réalisé par des avocates tchadiennes j'ai nommé :

- Maître Thérèse Mekombe, Présidente de l'association des femmes juristes du Tchad ;

- et Maître Delphine Djiraibe, Présidente du «Public Interest Law Center» (PILC) créée en 2006, organisation qui forme et encadre des acteurs locaux appelés para-juristes qui concours à rendre le droit accessible aux populations, de manière bénévole.

Oui, le Tchad est un pays où les femmes s'engagent, comme en témoigne également le Conseil National des Femmes leaders du Tchad, qui doit tant à votre énergie et à votre détermination, Madame la Ministre.

Je tiens enfin à vous remercier, Madame la Bâtonnière du barreau de Paris, chère Marie-Aimée Peyron, pour la richesse des échanges que nous avons eus ce jour à l'Ambassade et pour l'esprit de solidarité avec lequel le Barreau de Paris reste engagé, dans un véritable esprit confraternel et fraternel, aux côtés des avocats de tous les barreaux du monde et en particulier des barreaux africains.

Vive la Conférence Internationale des Barreaux,

Vive l'amitié franco-tchadienne,

Vivent les Droits de l'Homme !

Je vous remercie.